

NATURE [BIODIVERSITÉ]

Vous avez dit... ZNIEFF ?

Avec les Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF), coup de projecteur sur les richesses naturelles de notre région...

■ Qu'est-ce qu'une ZNIEFF ?

Une Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique est un espace naturel inventorié pour sa faune, sa flore ou ses milieux remarquables. Les ZNIEFF de type I, de petites superficies, correspondent à l'habitat d'une espèce protégée (par exemple ruisseau abritant l'écrevisse à pattes blanches, ou grotte et territoire de chasse de chauves-souris). Celles de type II sont de grandes surfaces valorisées pour leur fonctionnalité écologique (comme le plateau d'Antully, la vallée de la Saône...). Pour chaque ZNIEFF, on dresse une fiche descriptive de l'ensemble des espèces et des milieux répertoriés. Chaque région possède un Conseil scientifique régional du patrimoine naturel chargé de la validation locale de l'inventaire des ZNIEFF. Le Muséum national d'histoire naturelle s'assure ensuite de la cohérence à l'échelle du pays. Dans notre région, c'est la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement pour la Franche-Comté et la Société d'histoire naturelle d'Autun pour la Bourgogne qui se chargent de mettre à jour les informations en amont de leur validation. Sur le terrain, naturalistes et associations sont essentiels pour faire remonter des données concernant la



présence d'espèces protégées et donc attirer l'attention sur des ZNIEFF potentielles.

■ Comment les ZNIEFF participent-elles à la préservation de la biodiversité ?

Si l'inscription en ZNIEFF n'a pas de valeur réglementaire, elle joue en

quelque sorte un rôle d'alerte. Elle met en lumière un espace pour qu'il soit considéré sous l'angle de sa valeur environnementale avant toute opération de construction, de gestion... Si une espèce recensée est protégée par la loi ou que le site comporte un milieu humide, potentiellement protégé par la Loi sur l'eau, ils devront être pris en compte. En plus de 30 ans d'existence, les ZNIEFF ont servi d'outil pour la création de nombreux dispositifs de protection de la nature. Elles ont été utilisées pour dresser les contours de sites Natura 2000 et d'Espaces naturels sensibles, pour la mise en place d'Arrêtés préfectoraux de protection de biotope, ou encore pour la définition de la Trame Verte et Bleue.

■ Quels autres exemples de ZNIEFF peut-on citer dans la région ?

En Bourgogne, on peut mentionner l'ensemble des ZNIEFF de type I suivant la Vallée de la Loire,

EN SAVOIR PLUS

■ Une revue



Le n° 16 de la revue *Bourgogne Nature* est consacré au thème : Des listes rouges pour protéger... des inventaires pour mieux connaître. Découvrez à travers les pages l'approche des scientifiques pour établir ces listes d'espèces et les enjeux de préservation liés.

■ Mini-glossaire

Arrêté préfectoral de protection de biotope : arrêté pris pour protéger un espace naturel, lieu de vie d'une ou plusieurs espèces.

Espace naturel sensible : espace naturel vulnérable protégé par le Département.

Natura 2000 : réseau européen de sites naturels ayant une valeur patrimoniale et faisant l'objet d'une charte visant à leur protection.

Trame Verte et Bleue : réseau constitué de l'ensemble des corridors écologiques et des réservoirs de biodiversité d'un territoire devant être protégé.

avec ses pelouses alluviales, ses zones humides, ses grèves et ses ripisylves. En Franche-Comté, la ZNIEFF de type II de la forêt de Chaux, avec sa grande hêtraie, chênaie, charmaie, accueille la cigogne noire. Les exemples sont nombreux et riches, avec plus de 2 000 ZNIEFF dans la région ! 67 zones de type I ont été créées en Bourgogne Franche-Comté en 2017.

Isabelle Moussin
Chargée de mission Connaissance de la biodiversité à la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne Franche-Comté



« Mener un travail conjoint »

« Jusqu'ici, la Bourgogne et la Franche-Comté ne déterminaient pas tout à fait les ZNIEFF de la même manière. Quand les uns restreignaient leur zonage à la présence d'espèces et à leur milieu vital minimum, les autres dressaient des contours plus larges. Il est aujourd'hui intéressant de mener un travail conjoint pour ajuster les périmètres et gagner en cohérence. Étant donné la disparité des deux territoires en termes de milieux naturels, la définition des ZNIEFF est quant à elle encore réalisée séparément. »

PARTENARIAT

Cette page est réalisée en partenariat avec l'association Bourgogne Nature, association regroupant la Société d'histoire naturelle d'Autun, la Société des sciences naturelles de Bourgogne, le Parc naturel régional du Morvan et le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne.

CRÉDITS

Coordination :

Daniel Sirugue, rédacteur en chef de *Bourgogne Nature* et conseiller scientifique au Parc naturel régional du Morvan.

Illustration : Gilles Macagno.

Rédaction : Isabelle Moussin.

À EMPRUNTER

Une exposition ludique

Récemment paru, l'outil pédagogique *Bourgogne-Nature Junior* n° 8 consacré à la Trame Verte et Bleue s'accompagne d'une exposition ludique, en prêt gratuit, sur simple demande à contact@bourgogne-nature.fr. Plus d'informations sur les expositions : www.bourgogne-nature.fr.